

PLANS ET DEVIS / MÂT DE DRAPEAU

Titre du projet	Section 10 75 00
Lieu du projet	Mât de drapeau
Client	Page 1 de 3
No. Dossier	
Section 10 75 00 - Mâts de drapeau	

1. GÉNÉRALITÉ

1.1. Sommaire

Contenu de la section

- Fourniture et installation d'un/de (nombre) mât(s) de drapeau (de la compagnie Tecnima VL ou équivalent), de la base de béton préfabriquée et de sa mise à la terre et accessoires ;
- Tout autre ouvrage complémentaire requis.

Exigences connexes

- Base de béton préfabriquée – selon les normes en lien avec le mât de drapeau ;
- Excavation et remblayage, structure.

Références

Calculer les mâts de drapeau, leur socle et leurs dispositifs d'ancrage pour qu'ils puissent résister à des vents d'au moins MA21-5 ou MA25-5 150 km/h ou MA-30-5 130 km/h sans drapeau, et de 100 km/h avec drapeau.

1.2. Documents à soumettre

Dessins d'atelier

- Soumettre, pour approbation, des dessins d'atelier conformément aux prescriptions ;
- Les dessins d'atelier doivent illustrer les dimensions, les finis, les détails de montage ;
- Sur le socle, et les détails des systèmes d'ancrage et de support, des taquets, des boîtiers de drisse, des faîteaux et du collier de base des mâts de drapeau ;
- Les dessins d'atelier doivent porter le sceau et la signature d'un ingénieur en structure membre de l'OIQ et doivent être accompagnés d'un texte confirmant que le mât et sa base sont conformes aux exigences de résistance au vent exigés à la présente section, ainsi que pour la stabilité de la base concernant les mouvements dus aux cycles gel/dégel. Assurance de la qualité.

Assurance qualité

- a) Recourir aux services d'une entreprise spécialisée pour l'exécution des travaux de la présente section.

1.3. Transport - Entreposage - Manutention

- a) Pour le protéger, enrouler en spirale autour du mât un papier d'emballage fort "kraft ;
- b) L'entreposage doit être fait dans un endroit sécuritaire et sec, afin d'assurer l'intégrité du matériel. Il est suggéré d'enlever l'emballage sur les mâts de drapeau (papier "kraft") afin de s'assurer qu'aucune décoloration dudit papier ne se transfère sur l'aluminium ;
- c) Livrer le (s) (nombre) mât(s) en 1 pièce avec sa quincaillerie.

1.4. Garantie

- a) Émettre, au bénéfice du maître de l'ouvrage, un certificat garantissant les ouvrages de la présente section contre tout défaut, y compris ceux affectant le fini ou le fonctionnement, pour une période d'un (1) an.

2. PRODUITS

2.1. Matériaux

- a) Aluminium : Tube sans soudure, en aluminium extrudé, alliage AA 6063-T5 de l'Aluminum Association ;
- b) Surfaces apparentes des éléments en aluminium : Finies selon l'Aluminum Association Designation System for Aluminum Finishes – 1980 ;
- c) Finition : Naturel brossé, sablage grain 100. OU Finition : Peinture cuite couleur _____ (Inscrire la couleur désirée).

2.2. Fabrication et assemblage

- a) Mât de drapeau de la compagnie Tecnima VL ou équivalent type MA-21-5 de 6096 mm / MA- 25-5 de 7010 mm / MA-30-5 de 8534 mm de long avec socle, ancrages et raccords.

2.3. Mât conique pour drapeau

- a) Élément conique rectiligne, uniforme, sans soudure, monté sur tronçon cylindrique ;
- b) Diamètre : minimum 127 mm à la base et au sommet minimum 76.2 mm ;
- c) Semelle d'aluminium avec système de penture, démontable ;
- d) Travaux de soudage exécutés conformément à la norme ACNOR, par des soudeurs reconnus par le Bureau canadien de soudure ; soudures apparentes d'affleurement et lisses.

2.4. Accessoires

- a) Tête décorative : Boule de 165.1 mm de diamètre, en aluminium de 1,6 mm d'épaisseur, naturel brossé, couleur assortie au fini du mât ;
- b) Système de drisses de nylon 6,35 mm intérieures ; incluant un boîtier de taquet verrouillé, fournir deux (2) clés ;
- c) Contrepoids en aluminium, avec sangle en UHMW et œillets d'attache en acier
- d) Inoxydable ;
- e) Pivot de tête en UHMW, pivot aluminium et acier inoxydable ;
- f) Cache base en aluminium repoussé 305 mm de diamètre, en aluminium de 2,4 mm d'épaisseur, naturel brossé, couleur assortie au fini du mât.

2.5. Éléments préfabriqués

- a) Base de béton : PA2-6 de la compagnie Tecnima VL ou équivalent, aux normes CAN/CSA A23.1/A23.2 les plus récentes, 35 MPa., pourcentage d'air de 5 à 8 %, ne pas mettre de calcium dans le béton, AGREGATS : diamètre de ¾" maximum, pierres non réactives aux alcalis ;
- b) Boulonnage de 5/8-11, 20"x4", projection 76MM (3"), acier ASTM A-307 galvanisation partielle, C.B. 178MM (7") ;
- c) Armature, doit être propre, barre d'acier crénelées CAN/CSA G30.18, 400 MPa.

3. EXÉCUTION

3.1. Installation

- a) Installer le mât de drapeau, le socle et les accessoires conformément aux dessins d'atelier et aux instructions du fabricant ;
- b) Installer le cache base.

3.2. Ajustement et réglage

- a) Vérifier et ajuster les accessoires après l'installation et s'assurer que les drisses fonctionnent en souplesse.

FIN DE LA SECTION